

20 ENGAGEMENTS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

POUR UNE ACTION COMMUNALE VÉRITABLE PARTENAIRE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

1

Reconnaître la vie associative comme un partenaire à part entière

2

Signer une charte d'engagement réciproques, et si c'est déjà fait, et en assurer le suivi et l'évaluation

3

Engager une simplification dans les relations entre associations, communes et communautés de communes

4

Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que la commande publique

5

Définir un interlocuteur vie associative dans les communautés de communes et un espace de co-construction avec les associations

6

Favoriser et soutenir l'engagement bénévole

7

Prendre le temps de la concertation et de l'évaluation de toute politique municipale avec les associations concernées

BONNES PRATIQUES :

- Application de la circulaire du Premier Ministre de 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations
- Utilisation du CERFA unique de demande de subventions
- Mise en place de transports gratuits pour les jeunes en service civique



POUR UNE VIE COMMUNALE RICHE DE PROJETS ASSOCIATIFS



8

Prendre en compte le fonctionnement bénévole des associations dans le rapport qu'ont les élus avec elles

9

Disposer d'un espace d'information sur la vie associative dans la communication municipale

10

Promouvoir des achats publics responsables

11

Organiser un temps annuel de présentation des associations au niveau local permettant aussi un échange entre associations

12

Faciliter l'organisation de manifestations associatives

13

Former les fonctionnaires communaux sur les spécificités associatives

BONNES PRATIQUES :

- Inscription de clauses sociales et environnementales dans la commande publique de la commune
- Mise en place d'une formation d'une demi-journée pour les fonctionnaires sur la vie associative en lien avec les associations

POUR UNE VIE COMMUNALE EN SOUTIEN DES BESOINS DES ASSOCIATIONS

14

S'engager sur la pluri-annualité des financements des associations

15

Mettre à disposition des locaux et matériels

16

Définir des délais de paiement raisonnables pour les subventions

17

Rejoindre les deux dynamiques de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des associations : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) & Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

18

Soutenir financièrement le fonctionnement associatif, socle sur lequel on peut construire des projets

19

Appuyer les projets ou structures qui proposent des moyens mutualisés pour les associations

20

Soutenir la formation des bénévoles

BONNES PRATIQUES :

- Mise à disposition d'un minibus pour les associations sportives pour leurs déplacements
- Mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec les associations partenaires